



Communiqué de presse - Mercredi 17 juin 2009

Loi Grenelle 1 : Allons plus vite, plus loin

Le projet de loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement dit « Grenelle 1 » vient d'être adopté par l'Assemblée nationale en seconde lecture. Si la fédération France Nature Environnement, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux) et la Ligue Roc tiennent à saluer ce vote quasi-unanime des députés, elles s'interrogent sur la lenteur du processus.

Adopter la loi Grenelle 1 au plus vite

Le projet de loi Grenelle 1 a été présenté par le gouvernement il y a plus d'un an et devra encore passer en seconde lecture au Sénat. Il s'agit, de plus, seulement d'une première étape. La loi Grenelle 1 est une loi de programmation. Elle entérine des objectifs, donne un statut juridique au processus du Grenelle et retranscrit les principales mesures adoptées à l'issue des tables rondes d'octobre 2007. Elle ne détaille pas les modalités concrètes de mise en œuvre de ces mesures. C'est l'objet de la loi portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » actuellement en discussion au sein de la commission des affaires économiques du Sénat. Deux ans après le lancement du Grenelle, la majorité des engagements est encore loin d'être déclinée concrètement sur le terrain. Dans le même temps, les indicateurs environnementaux n'ont cessé de s'aggraver.

La fédération France Nature Environnement, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme, la Ligue pour la Protection des Oiseaux et la Ligue Roc appellent ainsi les sénateurs à adopter au plus vite la loi Grenelle 1 et le gouvernement à accélérer le processus afin que la loi Grenelle 2 soit votée avant la fin de l'année 2009.

Amender la loi à la hausse

Tout au long du processus, nos organisations ont proposé des amendements aux parlementaires afin de porter au mieux les enjeux écologiques. Certains ont été adoptés mais nous avons également fait face à un certain nombre de reculs. C'est pourquoi, pour les articles qui peuvent encore être modifiés, nous appelons les sénateurs à amender le projet de loi sur les aspects suivants :

- porter à 80 kw/h au lieu de 150 kw/h les consommations moyennes d'énergie par mètre carré et par an pour la rénovation du parc de logements.
- remplacer l'appellation « biocarburants » par « agrocarburants » concernant les productions agricoles à vocation énergétique car elle peut induire le consommateur en erreur.
- supprimer la procédure de révision simplifiée des plans d'occupation des sols en matière d'urbanisme.

Nos organisations présenteront des amendements en ce sens aux sénateurs.